

Il n'y a eu qu'une seule usine de briquettes active dans la province et sa production est surtout destinée à l'usage ferroviaire. La production a fléchi de 45 p. 100 comparativement à 1958.

Une seule mine souterraine a été active au Yukon et sa production a atteint 3,879 tonnes. Le rendement moyen par jour-homme a été de 2.79 tonnes. Ce charbon valait \$15 la tonne ou 65.50c. le million de Btu.

Section 2.—Aide du gouvernement à l'industrie minière

Sous-section 1.—Aide fédérale

Ministère des Mines et des Relevés techniques*.—Le ministère fédéral des Mines et des Relevés techniques, fut créé le 20 janvier 1950 à la suite d'une réorganisation de l'ancien ministère des Mines et Ressources. Le ministère se compose de cinq directions: Levés et cartographie, Commission géologique du Canada, Mines, Observatoires fédéraux et Géographie. Les attributions du ministère comprennent l'application de la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or, de la loi sur les explosifs et de la loi sur les terres du Canada.

Levés et cartographie.—La Direction fournit les cartes de base utilisées dans la mise en valeur des ressources naturelles du Canada, prépare et distribue plusieurs documents essentiels à la navigation au Canada, fait tous les levés officiels des terres fédérales et fournit un système national de nivellement et de levés de précision servant de contrôle géodésique aux organismes fédéraux, provinciaux et privés.

Le Service des levés géodésiques effectue des levés de base qui servent de cadre ou de contrôle à la cartographie d'un bout à l'autre du Canada ainsi qu'aux travaux de génie et d'arpentage concernant la mise en valeur des ressources naturelles. Il aménage des stations d'arpentage à des distances à peu près régulières à travers le Canada. Ces stations peuvent se retrouver grâce à des points de repère permanents dont la latitude, la longitude et l'élévation au-dessus du niveau moyen de la mer sont déterminées avec beaucoup de précision.

Le Service des levés topographiques fournit des cartes topographiques de base portant tous les traits naturels et artificiels indispensables à l'étude et à la mise en valeur économique des ressources minières et autres. La Section des travaux sur le terrain est chargée des travaux sur place qui permettent de contrôler au sol la cartographie établie à partir de photographies aériennes et la Section des levés aériens trace et tire des cartes de ces photographies. La Photothèque nationale de l'air s'occupe de cataloguer, de conserver et de distribuer des copies imprimées de toutes les photographies aériennes prises par le gouvernement fédéral ou pour son compte. Le Service est responsable de la Commission canadienne des noms géographiques.

Le Service des levés officiels et cartes aéronautiques effectue et enregistre les arpentages officiels des terres fédérales de la Couronne dans le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, les parcs nationaux et les terres et réserves indiennes; il établit des cartes aéronautiques, des cartes électorales et prépare et distribue des manuels de pilotage des avions.

Le Service hydrographique s'occupe de la cartographie des eaux côtières et intérieures navigables, de l'analyse des marées et des courants qui s'y rattachent et du calcul du niveau des eaux de la voie du Saint-Laurent et des Grands lacs. Les données établies sont publiées sous forme de cartes marines officielles, de volumes renfermant des instructions nautiques, de tables des marées et de bulletins donnant les niveaux d'eau.

* Revu sous la direction du sous-ministre, par le Service de la rédaction et des renseignements, ministère des Mines et des Relevés techniques, Ottawa.